

Après un accident de travail, l'assurance lui propose une somme ridicule : il attaque et obtient le jackpot

Inapte pour travailler comme livreur après un accident, un homme a gagné son procès avec son assureur qui voulait lui verser une somme ridicule. Il a finalement perçu 15 fois plus.



Un livreur a été victime d'un accident de la route près de Nancy. Son assurance lui a proposé une somme dérisoire, la Justice lui fait verser 15 fois plus. (©Illustration / AdobeStock / Sebra)

Par [Paul-Emile Bouchy](#) Publié le 18 nov. 2024 à 17h38

[Voir mon actu](#) Suivre Lorraine Actu

Victime d'un grave [accident](#) de la route en juillet 2016 alors qu'il **travaillait en tant que livreur** dans l'agglomération de [Nancy](#), un homme a été **licencié pour inaptitude**.

Alors que l'[assurance](#) ne lui proposait **que 50 000 euros**, la victime a obtenu en justice qu'elle lui verse... **844 000 euros**, comme le rapporte [L'Est Républicain](#).

Interrogé par *Lorraine Actu*, M^e Christian Olszowiak, avocat de la victime, revient sur cette affaire.

À lire aussi



• [« On me doit des milliers d’euros » : jugé inefficace, le Fonds de garantie des victimes révolte... des victimes](#)

Un violent accident de la route qui a laissé des séquelles physiques

Alors qu’il conduisait sa camionnette, l’homme, âgé de 47 ans au moment des faits, **a été percuté par une remorque qui s’est détachée** d’un autre véhicule. « Il a dû rester allongé et porter un corset pendant plusieurs mois car la colonne vertébrale avait été touchée, rapporte M^e Olszowiak. Cela lui a laissé **d’importantes séquelles.** »

À la fin de sa convalescence, l’homme n’a pas pu reprendre son travail de livreur en raison des **douleurs persistantes**. Il a été licencié pour inaptitude par son employeur.

Vidéos : en ce moment sur Actu

L’assurance propose une somme très faible

Comme l’exige la loi, lorsqu’une personne est victime d’un accident, « **l’assurance a cinq mois** à partir de la date de consolidation (moment où les lésions se fixent et prennent un caractère permanent) **pour lui faire une proposition financière**. Celle-ci doit notamment prendre en compte la perte de ses gains professionnels futurs », rappelle l’avocat.

Or, dans cette affaire, l’assureur propose seulement 50 000 euros. **Une proposition dérisoire par rapport au préjudice subi.** « Il a perdu son emploi, son métier. En plus, on sait qu’à plus de 50 ans, c’est plus difficile de retrouver un nouveau travail. Cela a aussi un impact sur le calcul de sa pension de retraite », martèle-t-il.

À lire aussi



• [Une société d’assurance-vie en faillite, des milliers de contrats concernés en France : ce que l’on sait](#)

La Justice oblige l'assurance à déboursier 844 000 euros

Après une longue procédure, la Justice a donné raison à l'avocat et à son client en déclarant que **l'assurance aurait dû proposer 571 000 euros d'indemnisation.**

Ce n'est pas tout ! À cette somme s'ajoutent des **intérêts**, comme le rapporte M^e Olszowiak :
« Lorsque l'assurance formule son offre, celle-ci doit être sérieuse, ce qui n'était pas le cas ici. La victime peut saisir la Justice et celle-ci peut sanctionner l'assurance. »

L'assurance a donc dû payer **des intérêts de 16 %, soit 273 000 euros.** Au total, la victime a donc reçu de la part de son assurance **844 000 euros**, bien loin des 50 000 euros initiaux.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).